



COMMUNIQUE DE PRESSE

de François MARC et Maryvonne BLONDIN

Mardi 23 juin 2015

Texte de loi sur la fin de vie : **les réactionnaires du Sénat ont perdu !**

La proposition de loi des députés Alain CLAEYS et Jean LEONETTI relative à la fin de vie, déposée en janvier 2015, vise à créer de nouveaux droits en faveur des malades et à donner un cadre législatif aux pratiques médicales aujourd'hui en vigueur.

Lors de son examen par l'Assemblée nationale en mars dernier, un consensus large et transpartisan avait été trouvé quant aux dispositions contenues dans ce texte législatif.

A l'inverse, lors de l'examen du texte par le Sénat les 16 et 17 juin en séance publique, son contenu a malheureusement été complètement dénaturé, sous l'impulsion d'une droite sénatoriale des plus réactionnaires.

Les sénateurs du groupe "Les Républicains" ont ainsi supprimé le droit à la sédation "continue jusqu'au décès", mais aussi le droit pour chacun de voir ses directives anticipées reconnues et respectées.

Ils ont donc non seulement décidé de s'opposer au progrès, mais ont également réussi à dégrader le droit existant en la matière ! Ce texte, qui donnait initialement de nouveaux droits aux malades, revient désormais dix ans en arrière par rapport aux dispositions Kouchner et Léonetti.

Nous avons donc, cet après-midi en séance, voté contre ces reculs introduits par la droite sénatoriale, et nous nous félicitons qu'une majorité de sénateurs ait fait de même, aboutissant à un rejet sans appel du texte ainsi réécrit (87 voix pour, 196 contre).

Alors qu'un grand nombre de nos concitoyens réclame des avancées sur ce sujet sensible, il faut se réjouir que le Sénat n'ait pas suivi les positions réactionnaires d'une partie des sénateurs « Les Républicains », et nous restons mobilisés afin que la navette parlementaire rétablisse la position d'équilibre contenue dans la proposition de loi et défendue par le gouvernement.